



Modification du Plan d'Alignement Approuvé de la rue du Sacré Cœur (Caudéran) Commune de Bordeaux

NOTICE EXPLICATIVE

I - Objet

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite modifier le Plan d'alignement de la rue du Sacré Cœur, approuvé le 14 octobre 1886 et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitudes d'utilité publique EL7. Cette modification prévoit de superposer le plan d'alignement avec le cadastre sur la parcelle NA6 et au numéro 9 de la voie, sur la limite séparative nord, parcelle cadastrée NA7, la clôture de cette propriété ayant un cachet architectural remarquable. La modification prévoit aussi de superposer le plan d'alignement avec le cadastre sur la parcelle NA 20.

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II – Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera le Plan d'Alignement Approuvé.